



Nombre de conseillers en exercice : 45

Nombre de conseillers : 45

Nombre de conseillers votants : 40

- dont « pour » : 40

- dont « contre » : 0

- abstention : 0

## Délibération n°2024-135

Date de la convocation : 13 novembre 2024

### **Objet : Demande dérogatoire d'ouverture dominicale de Lidl et Carrefour sur la commune de Peyrehorade plus de 5 dimanches en 2025**

**Le mardi 19 novembre 2024 à 18h45**

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-neuf du mois de novembre à dix-huit heures et quarante-cinq minutes, le Conseil communautaire de la Communauté de communes du Pays d'Orthe et Arrigans, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à Cagnotte, salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc LESCOUTE, Président en exercice :

**Étaient présents :** Rachel DURQUETY, Robert BACHERE, Sylviane LESCOUTE, Philippe LABORDE, Jean-Marc LESCOUTE, Jean-François LATASTE, Dominique DUPUY, Corine DE PASSOS, Bernard DUPONT, Estelle LEVI, Lionnel BARGELES, Fabienne LABASTIE, Bernard MAGESCAS, Marie-Hélène SAGET, Véronique GOMES, Serge LASSERRE, Gisèle MAMOSER, Francis LAHILLADE, Christian FORTASSIER, Thierry CALOONE, Roland DUCAMP, Didier SAKELLARIDES, Isabelle DUPONT-BEAUVAIS, François CLAUDE, Jean-Luc SEMACOY, Christel ROLLO, Stéphane BELLANGER, Marie Josée SIBERCHICOT, Régine TASTET, Alain DIOT, Sophie DISCAZAUX, Roger LARRODE, Annie BOULAIN, Marie-Françoise LABORDE, Annie LAGELOUZE,

**Suppléants :** Luc DE MONSABERT

**Étaient excusés :** Christian DAMIANI, Julien PEDELUCQ, Guy BAUBION BROYE, Henri LALANNE

**Procurations :** Didier MOUSTIE à Christian FORTASSIER, Liliane MARBOEUF à Isabelle DUPONT-BEAUVAIS, Valérie BRETHOUS à Stéphane BELLANGER, Sandrine DARRICAU-DUFAU à Christel ROLLO,

**Absents :** Patrick VILHEM, Thierry LE PICHON,

**Secrétaire de séance :** Philippe LABORDE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code du travail et notamment son article L3132-26,

VU les Statuts de la Communauté de communes du Pays d'Orthe et Arrigans,

VU la loi du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques dite loi « Macron ».

Vu la sollicitation de la mairie de Peyrehorade en date du 23 septembre 2024

Vu l'avis de la conférence des maires en date du 12 novembre 2024

Monsieur le Président expose que la loi du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques dite loi « Macron » permet aux Maires d'autoriser les commerces de détail à ouvrir 12 dimanches dans l'année contre 5 auparavant (article L3132-26 du code du travail). Or, lorsque le nombre de ces dimanches excède cinq, la décision du maire est prise après avis conforme de l'organe délibérant de l'EPCI dont la commune est membre. La liste des dimanches est arrêtée avant le 31 décembre, pour l'année suivante.

Ainsi, la commune sollicite l'avis de la Communauté de communes, Monsieur le Président propose de ne pas autoriser l'ouverture de 12 dimanches pour l'année 2024.

### **Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité :**

**DECIDE** de refuser l'autorisation d'ouverture de 12 dimanches pour l'année 2025 à Lidl et Carrefour sur la commune de Peyrehorade.

**AUTORISE** Monsieur le Président à notifier la présente délibération à la Commune de Peyrehorade ; La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat notamment sur telerecours.fr pour les particuliers justiciables.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus

Pour extrait certifié conforme.

Le Président,  
Jean Marc LESCOUTE

